

Notice d'informations concernant le Label Arbitrage Côte d'Opale

Date d'engagements : Jusqu'au 31 janvier 2026

Date de fin du dispositif : 30 juin 2026

Conformité avec le statut de l'arbitrage : Statut arrêté au 30 juin 2026

Prise en compte des demandes de licences des arbitres formés au club : Date arrêtée au 31 Août 2025

Comptabilisation des cartons (jaunes, rouges, noirs) et cas d'exclusion du dispositif : Date arrêté au 30 juin 2026

Nombre de match arbitré par ses arbitres officiels : Date arrêté au 30 juin 2026

Nombre de match arbitré par ses arbitres de club : Date arrêté au 30 juin 2026

Nombre de match accompagné/observé pars ses observateurs-accompagnateurs : Date arrêté au 30 juin 2026

Toutes les informations relevant du caractère de l'arbitrage des jeunes par les jeunes, de l'arbitrage par les arbitres de club, des sanctions disciplinaires et cas d'exclusions du dispositif sont exclusivement associées à toutes les compétitions qui incombent à la responsabilité du district côte d'opale.

NB : Tous les cas non prévus par la notice d'information concernant le Label Arbitrage Côte d'Opale seront examinés sans recours d'appel par le jury composé par Mr PORET, Président du District Côte d'Opale, Mr HARY, Secrétaire Général et les membres de la commission label et suivi des clubs.

Une dotation matérielle sera remise sur une date ultérieure à la délibération pour les clubs lauréats au sein de leur club.

Retours d'actions du cahier des charges nécessitant une fiche action :

- Sensibilisation en arbitrage
- Arbitrage des jeunes par les jeunes
- Arbitrage par les arbitres de club
- Promotion/mise en valeur de l'arbitrage sur les réseaux de communication (sociaux, affiche...)
- Participation à une action de promotion de l'arbitrage

Lien vers la fiche action : [Fiche Action Label Arbitrage Côte d'Opale](#)

Utilisation de la fiche Action

Informations à transmettre pour les retours de sensibilisations, de participation à action de promotion de l'arbitrage et de mise en valeur de l'arbitrage via les réseaux de communication du club dans le résumé :

- Date
- Catégorie concernée
- Nombre de participant
- Résumé expliquant l'animation
- Retour des participants
- Photo(s) de l'animation

Informations à transmettre concernant les matchs officiels/plateaux (District) arbitrés par les jeunes (U6-U1G) et/ou arbitre de club dans le résumé :

- Date de la rencontre
- Catégorie concernée
- Nom de la personne et numéro de licence
- Photo de la personne en situation
- Photo de la feuille de match/plateau

Contacts :

Mr Francis Frammery - Président de la commission label et suivi des clubs

Téléphone : 06-87-54-24-20

Mail : fframmetry@cotedopale.fff.fr

Mr William Vimeux - Secrétaire de la commission label et suivi des clubs

Téléphone : 06-60-60-27-70

wwimeux@cotedopale.fff.fr

Mr Kévin Verbrugghe - Membre consultant la commission label et suivi des clubs et conseiller en développement et fidélisation de l'arbitrage

Mail : Téléphone : 06-72-49-37-25

Mail : kverbrugghe@lfhf.fff.fr